



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 septembre 2020
Français
Original : français et anglais

Lettre datée du 22 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence portant sur « La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne) », tenue le vendredi 18 septembre 2020. Une déclaration a également été faite par le représentant de la République arabe syrienne.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Abdou **Abarry**



Annexe I**Exposé de M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie**

Je commence mon exposé d'aujourd'hui en rappelant, comme je l'ai fait le mois dernier (voir S/2020/823), les immenses souffrances endurées par les Syriens qui, en cette décennie presque complète de conflit, ont connu la mort, les traumatismes, les déplacements, la destruction, la détention, la torture, la terreur, les humiliations, l'instabilité, le recul du développement et la misère à grande échelle. Ils ont vu le pays qu'ils aiment être dévasté, et ils sont maintenant aux prises avec la maladie à coronavirus (COVID-19) et l'effondrement économique. Le peuple syrien, que ce soient les personnes qui vivent dans le pays ou les millions de réfugiés à l'étranger, a désespérément besoin que cette souffrance s'apaise et qu'une issue soit trouvée au conflit.

C'est sur fond de cette dure réalité et de la profonde méfiance qui règne entre les parties syriennes, qu'une lueur d'espoir, faible certes mais néanmoins réelle, est apparue à Genève au cours de la dernière semaine d'août, lorsque, après une interruption de neuf mois, nous avons pu convoquer la troisième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle syrienne.

Les discussions au sein de la Commission ont pour l'essentiel porté sur le fond ainsi que sur l'ordre du jour convenu. Les Coprésidents m'ont indiqué qu'ils avaient senti qu'un terrain d'entente se dégagait sur certains sujets. Les membres ont fait des suggestions concrètes sur la manière d'identifier ces points de convergence et de faire avancer les discussions, ce dont je me félicite.

Cela dit, il y a eu aussi des divergences de fond bien réelles, même au niveau assez général des discussions. En outre, contrairement à ce que j'avais espéré, les Coprésidents n'ont pas pu se mettre d'accord à Genève sur l'ordre du jour de la prochaine session. Or nous avons besoin d'une proposition d'ordre du jour pour que la Commission puisse se réunir.

Aussi bien pendant la session à Genève que depuis, j'ai multiplié les efforts pour aider les Coprésidents à parvenir à un accord. Les discussions se poursuivent sur une proposition de compromis. Compte tenu des réalités actuelles pour ce qui est de l'organisation des réunions, nous devons arrêter l'ordre du jour sans plus tarder si nous voulons pouvoir nous réunir début octobre, comme nous l'avions espéré. Outre le fait de s'entendre sur un ordre du jour conforme au mandat et aux principales règles de fonctionnement de la Commission constitutionnelle, il importe de ne pas oublier d'autres aspects de ce document.

Il prévoit que les délégations doivent être désignées par le Gouvernement de la République arabe syrienne et par la Commission syrienne de négociation, qui représente l'opposition, en plus d'une troisième délégation désignée elle par la société civile ; que le mandat de la Commission consiste à préparer et à rédiger une réforme constitutionnelle ; que la Commission est libre de revoir ou de modifier la Constitution de 2012 ou de rédiger une nouvelle constitution ; que le projet de constitution doit incarner la lettre et l'esprit des 12 Principes de base qui ont émergé du processus de Genève et ont été approuvés à Sotchi ; que les Coprésidents ont la responsabilité de promouvoir le bon fonctionnement de la Commission, notamment en proposant l'ordre du jour et les programmes de travail afin de faciliter l'examen de toutes les questions sans qu'il faille s'être accordé sur telle ou telle question pour en examiner telle ou telle autre ; que la Commission doit travailler avec diligence et sans interruption ni conditions préalables afin de produire des résultats et de progresser dans ses travaux, sans ingérence étrangère et sans qu'on lui impose un calendrier.

Je continue à insister pour que la Commission constitutionnelle procède conformément au mandat qui a été convenu. Si nous parvenons à fixer un ordre du jour et à avancer sur cette base, alors je garde bon espoir que nous pourrons approfondir ce processus grâce à la tenue prochaine d'une quatrième session, suivie d'une cinquième et d'une sixième dans les mois à venir, selon que le permettra la situation liées à la COVID-19.

Qu'il me soit permis de m'arrêter un instant ici pour remercier les autorités fédérales suisses et les autorités cantonales genevoises, ainsi que l'Office des Nations Unies à Genève, y compris son service médical, et les membres de la Commission eux-mêmes, pour leur soutien en vue de faire en sorte que la troisième session puisse se tenir sans danger eu égard à la COVID-19. Cela restera notre priorité permanente pour les prochaines sessions également.

Hier, j'ai convié les membres de l'organe élargi de la Commission constitutionnelle issus de la société civile à une séance d'information sur les travaux réalisés à ce jour et aussi pour entendre leurs avis et suggestions sur le processus. Nous allons poursuivre ce type de discussions.

Je voudrais signaler également que lors de la troisième session, j'ai eu l'occasion de consulter les membres du Comité consultatif des femmes syriennes. Elles ont formulé des idées utiles qui traduisent leur ferme conviction qu'un terrain d'entente est possible et qu'il est impératif de préserver les droits des Syriennes. Comme tous les Syriens, elles souhaitent voir des progrès concrets. Selon elles, cela doit se produire parallèlement à des améliorations tangibles dans la vie des Syriens, qui ont des besoins économiques et humanitaires urgents, ainsi que des préoccupations en matière de sécurité et de santé. C'est également le message que ne cesse de transmettre le large éventail d'acteurs de la société civile avec lesquels nous avons des contacts. Au cours de la période à venir, le Comité consultatif des femmes syriennes et le Bureau d'aide à la société civile resteront actifs sur tous les aspects du processus politique envisagé dans la résolution 2254 (2015).

La pandémie de COVID-19 se révèle un défi majeur pour la population syrienne, qui est extrêmement vulnérable après 10 années de conflit. Comme le Secrétaire général adjoint Lowcock l'a déclaré au Conseil il y a deux jours (voir S/2020/915), les informations en provenance de Syrie continuent de donner à penser que la propagation de la COVID-19 est beaucoup plus importante que ne le suggère le nombre de cas confirmés. Dans certaines régions, les établissements de santé existants ne sont pas en mesure de prendre en charge tous les cas suspects, d'autant plus que le personnel de santé, déjà en nombre insuffisant, est lui-même frappé par le virus. Les réfugiés syriens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps, restent également très exposés.

La pandémie ne va faire qu'aggraver les besoins humanitaires, qui restent aigus. De nombreux Syriens sont confrontés à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et au dénuement, notamment en raison de l'effondrement de l'économie et des difficultés socioéconomiques sans précédent. À titre d'exemple, les prix des denrées alimentaires restent au niveau le plus élevé jamais enregistré. Le Programme alimentaire mondial indique que le prix du panier alimentaire de référence a augmenté de plus de 250 % par rapport à l'année dernière. Certains Syriens ont même du mal à avoir accès à l'eau. Dans le nord-est, l'approvisionnement depuis la station de pompage d'Alouk a de nouveau été interrompu en août, avant de reprendre après l'intervention constructive de plusieurs États Membres.

J'en appelle une fois de plus à l'appui du Conseil pour garantir à la fois les ressources nécessaires et l'accès humanitaire à tous ceux qui ont besoin d'aide, conformément au droit international humanitaire. Il demeure impératif de lever toutes les sanctions ou mesures susceptibles de compromettre la capacité du pays de garantir l'accès à la nourriture, aux fournitures médicales essentielles et au soutien médical lié à la COVID-19.

Je continue d'appeler à une libération massive et unilatérale des personnes détenues ou enlevées, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les malades, et à des mesures plus importantes en ce qui concerne les personnes disparues. J'ai insisté sur cette question auprès des garants du processus d'Astana lorsque nous nous sommes rencontrés à Genève. Je prends note de leur intention déclarée de reprendre les réunions du groupe de travail sur cette question dès que possible, mais je signale aussi la profonde consternation que l'absence d'avancée sur ce dossier provoque chez les Syriens de toutes origines, et au niveau international également. Je continuerai à insister sur cette question auprès des parties syriennes, notamment dans le cadre de tous mes contacts à venir.

La Syrie reste un environnement très internationalisé, avec cinq armées étrangères actives sur place et une souveraineté nationale qui se retrouve compromise. Sur le plan militaire, cependant, les arrangements actuels continuent globalement à maintenir le calme dans toute la Syrie, comparé à la violence intense de ces dernières années. De fait, les lignes de front ont à peine changé au cours des six derniers mois – la plus longue période de ce type dans le conflit syrien – et une esquisse de statu quo militaire semble se dessiner.

Cependant, bien que la Syrie soit plus calme aujourd'hui, il continue d'y avoir des incidents inquiétants qui pourraient rompre ce calme. Par exemple, une collision entre deux véhicules des forces russes et américaines a fait quatre blessés parmi les soldats américains et donné lieu à des accusations mutuelles de violation des accords de déconflition en vigueur. Nous avons assisté à de nouvelles séries de frappes aériennes, attribuées à Israël par le Gouvernement syrien, sur des positions militaires en Syrie. De plus, en raison des troubles locaux et des tensions géopolitiques, le sud-ouest reste le théâtre d'incidents de sécurité réguliers.

L'accord signé en mars entre la Russie et la Turquie continue à maintenir un calme général dans le nord-ouest, mais nous avons également constaté une escalade des deux côtés, avec des tirs de roquettes et d'artillerie et des frappes aériennes près des lignes de front, mais aussi à l'intérieur de la province d'Idlib, dont certains ont fait des morts et des blessés parmi les civils. À cela s'ajoute l'arrivée de renforts militaires de part et d'autre de la ligne.

De plus, une autre attaque contre une patrouille conjointe russo-turque, revendiquée par les brigades Khattab al-Shishani, a blessé deux soldats russes. Nous avons également été témoins d'au moins une attaque contre des soldats turcs à Idlib, qui a fait des victimes. Il y a eu des attaques d'engins explosifs improvisés et des tirs de part et d'autre à Afrin, Ras el-Aïn et Tell Abiad et alentour, qui ont tué et blessé des civils. Enfin, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) se livre à des activités inquiétantes dans le désert, et nous avons assisté à l'attaque d'un pipeline dans les régions où l'EIIL opère, ce qui a entraîné une coupure d'électricité dans tout le pays à la fin du mois d'août.

Je lance un appel à tous les acteurs concernés pour qu'ils jugulent ces incidents violents et déstabilisateurs, tirent parti du calme relatif qui prévaut actuellement et, conformément à la résolution 2254 (2015), instaurent un cessez-le-feu à l'échelle nationale afin de protéger les civils, de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'appuyer le processus politique. Conformément à la résolution, nous devons adopter une démarche concertée conforme au droit international humanitaire pour lutter contre la menace des groupes terroristes mis au ban par la communauté internationale, qui sont actifs dans certaines parties de la Syrie.

Alors que nous cherchons à consolider le calme, nous avons à la fois l'occasion et la responsabilité de bâtir un processus politique plus cohérent. Les réalités sur le terrain nous rappellent que ce n'est qu'en nous concentrant sur un règlement

politique que nous pourrions répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien et restaurer la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Un processus politique est également vital si nous voulons relever les défis socioéconomiques de la Syrie et assurer les conditions nécessaires pour permettre à des millions de réfugiés de rentrer en Syrie de leur plein gré, en toute sécurité et dans la dignité.

De toute évidence, aucun acteur ou groupe d'acteurs – syrien ou international – ne peut à lui seul déterminer l'issue de ce conflit. À cet égard, je suis convaincu que de nombreux acteurs clés reconnaissent de plus en plus qu'il n'y a vraiment pas de solution militaire et que la seule façon de progresser passe par des négociations et un règlement politiques, aussi difficile que cela puisse être.

C'est pourquoi je crois fermement que toutes les parties partagent le souhait de sortir de l'impasse et de voir des avancées. Elles semblent disposées à faire des pas qui en engendreront d'autres, à démontrer leur bonne volonté pour en susciter davantage et à progresser lentement mais sûrement sur la voie qui permettra de sortir de ce conflit, sur la base de mesures mutuelles et réciproques et conformément à la résolution 2254 (2015).

À cet égard, des acteurs clés m'ont témoigné leur fort soutien aux efforts déployés par l'ONU pour faciliter le travail de la Commission constitutionnelle par le biais d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens qui pourrait ouvrir des portes.

Au-delà de la Commission constitutionnelle, il est trop tôt pour dire si l'évaluation de plus en plus partagée des réalités débouchera sur la mise en place de voies diplomatiques communes pour l'application de la résolution 2254 (2015). Ce potentiel sera peut-être lent à se concrétiser, mais je continuerai à nourrir et à soutenir le processus.

Je me suis félicité de la présence récente, à Genève, de hauts représentants de la Russie, des États-Unis, de la Turquie et de l'Iran pour des consultations en marge de la Commission constitutionnelle. Depuis lors, je suis resté en contact étroit avec eux et avec d'autres interlocuteurs européens et arabes. Je me suis particulièrement réjoui de l'occasion qui m'a été donnée de me rendre à Moscou récemment pour tenir des discussions de fond et de grande envergure avec le Ministre russe des affaires étrangères Lavrov et le Ministre russe de la défense Shoygu, en amont de la visite de haut niveau effectuée par le Ministre Lavrov en Syrie la semaine dernière.

J'encourage la Russie et les États-Unis à poursuivre le dialogue et les invite, ainsi que d'autres acteurs clés – notamment les garants d'Astana, les membres de l'organe restreint et les membres du Conseil – à travailler avec moi pour faire avancer notre objectif commun en Syrie : un règlement politique conforme à la résolution 2254 (2015).

La priorité immédiate est que les coprésidents se mettent d'accord sur un ordre du jour afin que nous puissions bientôt reprendre les travaux de la Commission constitutionnelle, et que cette dernière procède conformément à son mandat. En attendant, nous devons continuer à œuvrer en faveur de mesures positives et complémentaires parmi les acteurs syriens et internationaux ainsi que d'un processus politique plus large, conformément à la résolution 2254 (2015). Vu le calme relatif qui règne sur le terrain et le besoin urgent d'alléger les souffrances du peuple syrien, il est temps d'aller de l'avant.

Annexe II

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je fais cette déclaration au nom de l'Allemagne et de la Belgique, corédacteurs sur les questions humanitaires. Nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint Lowcock de son exposé. Nous voudrions également remercier les travailleurs humanitaires dans le pays de leur mobilisation indéfectible. Ils sont en première ligne de chaque catastrophe humanitaire et il en va de même de la crise actuelle due à la maladie à coronavirus (COVID-19). Leur protection doit être, et est, notre souci de tous les instants.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, certains prétendent que la situation en Syrie s'est stabilisée. En effet, nous constatons avec soulagement que la situation dans le nord-ouest reste relativement calme malgré la violence qui se poursuit, et nous – l'Allemagne et la Belgique – demandons que l'accord de cessez-le-feu turco-russe continue d'être appliqué.

Cependant, la situation humanitaire en Syrie reste alarmante. Onze millions de Syriens ont toujours besoin d'aide humanitaire et de protection. En outre, la crise économique et la COVID-19 ont exacerbé une situation déjà très difficile, et l'hiver approche.

La guerre, la mauvaise gestion, la corruption et l'oppression ont entraîné une crise économique sans précédent et fortement réduit le pouvoir d'achat des Syriens dans tout le pays. Il en a résulté que 1,4 million de personnes supplémentaires se sont retrouvées en situation d'insécurité alimentaire au cours des six derniers mois.

La COVID-19 fait des victimes dans tout le pays. Le nombre de cas a augmenté de manière exponentielle, ce qui est alarmant. Les statistiques ne sont pas fiables. Les cas identifiés ne représentent que la partie visible de l'iceberg. Les capacités de dépistage sont toujours trop faibles dans tout le pays, notamment dans le nord-est et le nord – ouest. Dès lors, les mesures de prévention sont insuffisantes. Les possibilités de traitement sont inadéquates. En effet, une fois de plus, cette crise a mis au grand jour les insuffisances du système de santé syrien. Les établissements sanitaires qui ont été délibérément bombardés et détruits pendant des années de guerre ne sont pas en mesure de faire face à la crise actuelle. En outre, la pénurie de travailleurs sanitaires entrave plus encore toute réponse adéquate.

La venue de l'hiver ne fera qu'exacerber les conditions humanitaires déjà difficiles, particulièrement en ce qui concerne les 2,7 millions de personnes déplacées, dont 1 million d'enfants, dans le nord-ouest du pays. Nous nous souvenons des circonstances extrêmement déshumanisantes dans lesquelles nombre de ces personnes ont fui en masse leur région d'origine l'année dernière et sont arrivées dans des camps. Nous – l'Allemagne et la Belgique – encourageons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les partenaires humanitaires de la Syrie à tout mettre en œuvre pour se préparer aux conditions hivernales. Nous savons que ce ne sera pas une tâche facile compte tenu de l'accès limité.

Cela m'amène à ma deuxième observation.

L'accès humanitaire reste limité, ce qui est intolérable et défie toute logique humanitaire. Nous, les corédacteurs, appelons toutes les parties à garantir un accès neutre et apolitique à toutes les régions du pays, sans aucune restriction et dans le plein respect des principes humanitaires. Les obstacles administratifs ne sont pas acceptables. Tout au long de cette année, le Secrétaire général António Guterres et le

Secrétaire général adjoint Lowcock n'ont cessé d'appeler à l'amélioration de l'accès à travers les lignes de front et les frontières pour apporter de l'aide à tous les Syriens qui en ont besoin.

Alors que la majorité des membres du Conseil de sécurité étaient favorables à appuyer cette demande dans l'intérêt du peuple syrien, certains ont choisi de la rejeter. Ils ont bloqué les projets de résolution du Conseil de sécurité visant à assurer un accès adéquat vers le nord-est via le poste-frontière de Yaaroubiyé, et vers le nord-ouest via le poste-frontière de Bab el-Salam. Ils prétendent que les livraisons qui franchissent les lignes de front depuis Damas et celles qui passent à travers les lignes de conflit depuis Bab el-Haoua compenseraient la fermeture des postes-frontières.

Cependant, la triste réalité est que le non-renouvellement de l'autorisation d'acheminer l'aide par le point de passage de Bab el-Salam s'est traduit jusqu'ici par une opération humanitaire plus coûteuse et plus risquée dans le nord-ouest. Aucune livraison à travers les lignes de front n'a encore eu lieu et il n'est pas encore certain que les plans actuels se traduiront en réalité. Dans le même temps, l'accès au nord-est depuis Damas semble s'être encore compliqué récemment, comme l'a mentionné le Secrétaire général adjoint Lowcock, et les lacunes en matière d'accès médical à cette région sont encore loin d'être comblées. Ce qui est clair, également, c'est que nous ne pouvons accepter que Damas décide qui va recevoir de l'aide et qui n'en recevra pas. L'action humanitaire doit être neutre, indépendante et impartiale.

Troisièmement, l'accès humanitaire ne se limite pas à la fourniture de nourriture ou d'un abri. Il faut également que toutes les parties facilitent l'accès aux personnes ayant besoin de protection – celles qui sont en détention arbitraire, par exemple. Il faut garantir l'accès aux populations situées dans des endroits difficiles d'accès, comme le camp de Roukban. Cet accès doit être garanti d'urgence et sans conditions, afin que les infrastructures civiles – telles que la station d'eau d'Alouk, qui assure l'approvisionnement essentiel en eau de plus d'un demi-million de personnes, notamment au camp de Hol – restent pleinement opérationnelles.

Chacun de ces points illustre l'incommensurable souffrance humaine que les enfants, les femmes et les hommes syriens subissent au quotidien. C'est pourquoi l'Allemagne et la Belgique, les deux pays chargés du dossier humanitaire pour la Syrie, appellent une fois de plus à trouver des solutions viables, durables et inconditionnelles.

Enfin, pour améliorer la situation du peuple syrien, il faudra agir, et nous renouvelons notre appel à mettre intégralement en œuvre la résolution 2254 (2015) et à veiller à l'établissement des responsabilités. Nous appuyons pleinement les conclusions de la Commission d'enquête, les travaux du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, ainsi que les initiatives en matière de justice aux niveaux national et international.

Annexe III

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial de son exposé et de son engagement indéfectible.

Je voudrais faire trois observations.

Nous sommes soulagés par le calme relatif qui règne dans le nord-ouest depuis l'accord de cessez-le-feu russo-turc conclu au début du mois de mars. C'est important, d'autant plus qu'il y a encore de nombreuses personnes déplacées dans la région, du fait des attaques militaires menées sans relâche à la fin de l'année dernière. De nouvelles opérations militaires mettraient encore plus en danger ces personnes qui sont déjà vulnérables et qui se préparent à un hiver long et difficile. Par conséquent, nous sommes préoccupés par les informations faisant état de la persistance d'attaques, ce qui illustre la fragilité de la situation.

Toutes les opérations antiterroristes doivent respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international. Dans le sud, la situation reste instable, en raison des enlèvements et des assassinats ciblés. Nous demandons à toutes les parties, partout dans le pays, de s'abstenir de toute violence, de désamorcer les tensions et de faire preuve de la plus grande retenue. L'ONU doit jouer un rôle central dans la mise en œuvre et la surveillance d'un cessez-le-feu national, et nous appuyons l'appel du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial à cette fin.

Depuis le début du mandat de l'Envoyé spécial, la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies a été l'une de ses priorités et peut ouvrir la voie à un processus politique plus large. Les faits les plus récents, notamment le troisième cycle de négociations qui s'est tenu à Genève le mois dernier, nous remplissent à la fois d'espoir et d'inquiétude. Nous nous félicitons du fait qu'un troisième cycle de négociations ait pu se dérouler dans un climat globalement constructif, malgré de nombreux défis. Nous nous félicitons également de la poursuite des contacts entre l'Envoyé spécial et le Comité consultatif des femmes syriennes, notamment dans le cadre des réunions de la Commission constitutionnelle. C'est une bonne nouvelle.

Néanmoins, la voie est semée d'embûches. Nous sommes très préoccupés par le rythme apparemment lent de ce processus. La Commission a été créée il y a plus d'un an, grâce à l'engagement et aux efforts personnels de l'Envoyé spécial. Cependant, à ce jour, seuls trois cycles de négociations ont eu lieu et la Commission n'a pas encore abordé les questions plus difficiles liées aux principes constitutionnels. Il est essentiel de parvenir d'urgence à un accord sur l'ordre du jour du prochain cycle. Nous espérons que ce cycle pourra avoir lieu d'ici le début du mois d'octobre.

Nous encourageons toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, à participer activement aux prochaines réunions du Comité. Nous appelons également tous les acteurs à user de leur influence auprès des parties pour les amener à s'engager pleinement sur cette voie, ce qui est crucial, et à coopérer étroitement pour donner un nouvel élan au processus politique dans son ensemble. Des progrès urgents doivent également être réalisés sur d'autres volets, conformément à la résolution 2254 (2015).

C'est le moment de prendre des mesures constructives et de renforcement de la confiance. Il faut réaliser d'urgence des progrès tangibles en ce qui concerne les prisonniers politiques et les personnes disparues. Les autorités syriennes doivent dépasser le stade des échanges de prisonniers « un contre un », libérer les personnes détenues arbitrairement et communiquer les informations sur toutes les personnes

disparues de toute urgence. L'accès aux détenus doit être garanti, conformément aux règles internationales. Les femmes, chefs de famille *de facto*, doivent être activement soutenues au niveau administratif, chaque fois que cela est nécessaire. Nous encourageons la mobilisation soutenue de l'Envoyé spécial à cet égard.

Les victimes doivent être pleinement reconnues et recevoir l'assistance dont elles ont besoin dans leur quête de justice. C'est une nécessité absolue pour rompre le cycle de la violence. Par conséquent, la Belgique appuie pleinement toutes les initiatives visant à établir les responsabilités, notamment le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables et son soutien aux procédures pénales devant les tribunaux nationaux et internationaux.

Enfin, la Belgique rejette les accusations infondées selon lesquelles l'état actuel de l'économie syrienne est une conséquence des sanctions de l'Union européenne. Les sanctions de l'Union européenne visent les personnes qui ont ordonné ou commis des violations des droits humains ou qui ont profité de l'économie de guerre pour leur enrichissement personnel. Ces sanctions ne devraient pas avoir de conséquences humanitaires négatives ou de conséquences imprévues sur les personnes qui ne sont pas visées. Au contraire, l'Union européenne et ses États membres n'ont cessé de soutenir le peuple syrien et restent le plus important donateur humanitaire à la Syrie.

Annexe IV

Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. La Chine salue et appuie les efforts de l'Envoyé spécial visant à promouvoir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et à faire avancer le processus politique en Syrie.

La Chine se félicite de la tenue de la troisième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle syrienne, à Genève à la fin du mois d'août. Il nous plaît de constater que des points de convergence se sont dégagés entre les deux parties et qu'elles ont la volonté politique de participer à une prochaine session. Nous espérons qu'elles resteront en contact étroit avec l'Envoyé spécial et coopéreront avec lui pour faire avancer le dialogue politique sur la base du consensus existant, de manière à réaliser des progrès concrets dès que possible.

En attendant, les travaux de la Commission constitutionnelle doivent rester indépendants et libres de toute ingérence étrangère. Ce n'est qu'en adhérant au principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens et en respectant la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie que nous pourrons parvenir à une paix durable dans le pays.

La communauté internationale appuie avec enthousiasme l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Il est à espérer que toutes les parties en Syrie entendront cet appel et saisiront l'occasion qu'il offre pour renforcer la confiance mutuelle et stabiliser rapidement la situation en matière de sécurité. Depuis le mois de mars, la situation sur le terrain est globalement calme. Le processus d'Astana a joué un rôle important dans la signature des accords de cessez-le-feu. La Chine encourage les garants d'Astana à renforcer la coordination avec l'ONU, notamment l'Envoyé spécial Pedersen, afin d'agir en synergie.

Les principales menaces pour la sécurité de la Syrie sont l'occupation étrangère et les activités terroristes. L'occupation étrangère viole le droit international et provoque l'instabilité et des troubles dans le pays ainsi que dans toute la région. Quant aux terroristes, ils exploitent la pandémie et exacerbent les problèmes de sécurité dans de nombreuses parties du pays. La Syrie a le droit de défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale, de lutter contre le terrorisme et de préserver sa sécurité nationale. La communauté internationale devrait adopter des normes uniformes en matière de lutte contre le terrorisme qui soient conformes au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, et soutenir les efforts déployés par le Gouvernement syrien.

Pour promouvoir le processus politique et rétablir la paix et la stabilité en Syrie, les parties concernées et la communauté internationale doivent renforcer le dialogue, trouver un consensus et améliorer leur collaboration. Les sanctions unilatérales ne résoudre pas les problèmes ; elles ne font qu'infliger des souffrances à la population. Les sanctions unilatérales font que la population syrienne, qui a déjà énormément souffert du conflit, a encore plus de mal à assurer sa subsistance. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les sanctions unilatérales ont gravement affaibli les fondements économiques de la Syrie et sa capacité de mobilisation et elles ont entravé l'accès du peuple syrien aux fournitures et aux services médicaux. Les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes déplacées, sont les plus touchés par les effets de la COVID-19. La Chine exhorte une nouvelle fois les pays concernés à répondre à l'appel du Secrétaire général, à entendre celui de l'immense majorité des États Membres de l'ONU et à lever immédiatement les sanctions illégales contre la Syrie.

Annexe V

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen pour son exposé sur la récente évolution de la situation sur les plans politique et militaire en Syrie, ainsi que sur la dernière session de la Commission constitutionnelle syrienne, qui s'est tenue à Genève le mois dernier.

Comme beaucoup d'autres membres du Conseil de sécurité, nous manifestons un optimisme prudent au sujet de l'accord de cessez-le-feu passé en mars entre la Turquie et la Russie, qui semble globalement tenir. Nous estimons que six mois de paix relative peuvent préparer le terrain à un dialogue renouvelé entre l'opposition syrienne et les autorités de Damas.

Dans ce contexte, nous nous félicitons également du dernier cycle de pourparlers de la Commission constitutionnelle. Nous nous félicitons du fait que, malgré les défis posés par l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), les parties sont toujours engagées dans le processus politique. Nous remercions le Bureau de l'Envoyé spécial d'avoir facilité le dialogue entre les parties syriennes.

Les revendications légitimes de l'opposition syrienne doivent être prises en compte pour préparer l'avenir et reconstruire la Syrie. L'Estonie estime que, pour permettre un véritable échange d'idées entre les parties au conflit, la prochaine grande étape consiste à rendre régulières les réunions de la Commission constitutionnelle. Les tactiques dilatoires de quelque nature qu'elles soient ne peuvent être acceptées.

Néanmoins, nous voulons souligner qu'une nouvelle constitution ne suffira pas à elle seule à résoudre les problèmes de la Syrie. La libération des personnes détenues arbitrairement, le respect des droits de l'homme et la tenue d'élections libres et équitables sont la pierre angulaire de la réconciliation nationale.

L'Estonie et l'Union européenne restent déterminées à trouver une solution politique durable et crédible au conflit en Syrie. En conséquence, nous encourageons tous les acteurs internationaux à soutenir les parties dans la réalisation de ces objectifs, qui sont également implicites dans la feuille de route pour la paix énoncée dans la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe).

Annexe VI**Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour son exposé et pour tous ses efforts dans l'exercice de ses missions.

La France a pris note de la tenue de la troisième session de la Commission constitutionnelle à Genève. Son organisation nous enseigne qu'il est possible de poursuivre le processus politique en dépit du contexte de la pandémie si les précautions nécessaires sont prises. La France regrette toutefois l'absence d'avancée lors de ces discussions, l'absence d'une date pour la prochaine réunion et l'absence d'accord sur un ordre du jour. Près d'un an après la formation de la Commission constitutionnelle, son bilan est à ce jour nul.

Il importe que le régime accepte enfin de s'engager de bonne foi dans les négociations. Tous ceux qui ont une influence sur lui, en particulier au sein du Conseil, doivent en user à cette fin. Les tactiques de procrastination du régime ne trompent absolument personne : elles visent à gagner du temps, avec en perspective la tenue de l'élection présidentielle en 2021.

La France, pour sa part, n'acceptera pas que le processus politique onusien ne soit qu'une façade destinée à relégitimer le régime. Il y va de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Il faut dans ce contexte rappeler clairement ce que sont les critères d'élections crédibles en Syrie : la sécurité, d'une part, la libre expression, la transparence, ainsi que la supervision par l'ONU et la participation des Syriens de la diaspora, ce, conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015). La France et ses partenaires ne reconnaîtront pas les résultats d'élections qui ne respecteront pas ces critères. Il est essentiel que l'ONU s'attelle au plus vite à cette question pour qu'elle soit prête à agir dès la fin des travaux de la Commission constitutionnelle.

Le processus politique ne peut se réduire à la seule Commission constitutionnelle, nous le savons. Après 10 ans de conflit, il est de notre devoir d'apporter une amélioration concrète à la vie de millions de Syriens. Cela passe en premier lieu par la pérennisation du cessez-le-feu dans le nord-ouest et par la mise en œuvre d'une cessation des hostilités à l'échelle nationale et ce, en réponse à l'appel du Secrétaire général endossé par la résolution 2532 (2020). La trêve actuelle est fragile et réversible, elle n'offre aucune garantie aux populations syriennes. La France est à cet égard très préoccupée par l'intensification des hostilités au sud de la route M4 et elle met en garde contre la reprise d'une offensive par le régime et ses alliés, y compris limitée.

Il est également grand temps de parvenir en parallèle à des avancées sur la question des détenus, plusieurs de mes collègues en ont parlé. Elle est aujourd'hui au point mort en dépit des appels répétés de la société civile et des membres du Conseil. Il y a urgence à agir dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID 19) : le régime doit autoriser la libération à grande échelle de détenus, et en particulier des prisonniers politiques, conformément à la résolution 2254 (2015).

Il est tout aussi urgent, d'autant plus dans le contexte de la pandémie, que le régime mette enfin un terme aux obstacles à la délivrance de l'aide humanitaire et qu'elle favorise l'accès des acteurs humanitaires pour répondre aux besoins de sa population. Nous ne sommes pas dupes des tentatives visant à attribuer la tragédie

humanitaire en Syrie aux sanctions. Je rappelle à cet égard que la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a conclu dans son dernier rapport (A/HRC/45/31) que le régime a commis des crimes susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité.

Pour conclure, je souhaite appeler le Conseil à mettre de côté ses différends, à unir ses efforts pour mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). J'en appelle en particulier à la responsabilité de la Russie. Sans règlement politique crédible, la France et ses partenaires européens ne dévieront pas de leur ligne sur les sanctions, la reconstruction et la normalisation.

Personne ne sortira gagnant de la détérioration de la situation en Syrie. Ce sont les Syriens qui en sont les premières victimes. Mais il y va aussi de la stabilité de la région et de la paix et de la sécurité internationales. La France est prête à prendre toute sa part dans la relance d'un processus politique ambitieux qui donne des résultats sur le terrain. Elle continuera en parallèle à apporter son plein soutien à la lutte contre l'impunité en Syrie.

Annexe VII

Déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

La troisième série de réunions de la Commission constitutionnelle s'est tenue à Genève malgré les difficultés liées à la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous félicitons que ces discussions se soient déroulées dans une atmosphère constructive, mais c'est malheureusement la seule bonne nouvelle. Je suis heureux d'entendre l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, dire qu'un certain terrain d'entente s'est dégagé, mais nous craignons que cela ne soit pas suffisant. Une fois encore, il n'y a pas eu de véritable progrès sur le fond. C'est décevant, mais pas surprenant, étant donné que le régime syrien a démontré une fois de plus qu'il ne prend pas au sérieux la Commission constitutionnelle. Le régime veut, au contraire, s'engager dans d'interminables discussions procédurales et générales. Ces tactiques dilatoires doivent cesser une fois pour toutes. Il nous faut des discussions sérieuses autour d'un processus politique véritable afin de mettre en œuvre la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), notamment un cessez-le-feu complet, immédiat et national.

Le régime doit mettre fin à ses obstructions et participer enfin aux négociations. La première étape consisterait pour le régime syrien et l'opposition à se mettre d'accord sur une date, de préférence dans un avenir très proche, ainsi que sur l'ordre du jour de fond de la prochaine session.

Nous espérons que le Ministre russe des affaires étrangères Lavrov a profité de sa visite à Damas la semaine dernière pour souligner fermement ce qui relève de l'évidence. Le conflit en Syrie ne pourra prendre fin de manière durable que lorsque le régime syrien participera enfin de manière sérieuse et constructive à la Commission constitutionnelle et au processus politique dans son ensemble.

En ce qui concerne la libération des détenus, l'Allemagne a fait valoir ce point à maintes reprises, et je le soulèverai à nouveau aujourd'hui. Un élément clef de la résolution 2254 (2015) est l'appel à la libération immédiate des personnes détenues arbitrairement par toutes les parties. Il nous faut voir davantage de progrès véritable sur cette question cruciale. Les membres du Conseil ont la responsabilité de protéger les civils, de défendre les droits de l'homme et de rechercher la justice et la responsabilité. La libération de détenus est essentielle pour créer le climat nécessaire pour que les parties syriennes puissent progresser sur la voie du règlement de ce conflit. Trois points sont importants.

Premièrement, le Conseil doit demander à toutes les parties, en particulier au régime syrien qui détient l'immense majorité des prisonniers, de libérer immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement, en commençant par les plus vulnérables – les femmes, les enfants, les malades, les blessés et les personnes âgées.

Deuxièmement, le Conseil doit appeler toutes les parties, en particulier le régime syrien, à permettre un accès immédiat, inconditionnel et sans entrave de toutes les organisations humanitaires compétentes à l'ensemble des prisonniers et centres de détention.

Troisièmement, le Conseil doit exhorter toutes les parties, en particulier le régime syrien, à informer les familles du sort des dizaines de milliers de personnes portées manquantes ou disparues. Nous continuerons à insister sur ce point aussi longtemps que ce sera nécessaire.

Je voudrais également faire quelques observations sur la responsabilité. La réconciliation nationale et une paix durable seront impossibles en Syrie sans la vérité, la justice et l'application du principe de responsabilité pour toutes les atrocités et tous les crimes commis durant le conflit syrien. Nous sommes profondément préoccupés par le dernier rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/45/31). Le rapport conclut que la pratique des disparitions forcées, de la torture, des violences sexuelles et des décès en détention imputée aux forces du régime syrien constituent un crime contre l'humanité. Selon le rapport, l'Armée nationale syrienne pourrait également avoir commis des crimes de guerre tels que prises d'otages, viols, traitements cruels et torture, à Afrin et alentour. Il faut donner suite aux conclusions du rapport et d'autres rapports, tels que ceux de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ou de la Commission d'enquête, qui sont parvenus à des conclusions similaires en ce qui concerne les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Syrie. Nous ne saurions tolérer l'impunité pour les crimes les plus graves en Syrie, et quiconque commet des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre ne doit se sentir en sécurité nulle part et doit être tenu responsable de ses actes.

Les preuves des crimes commis dans le conflit syrien sont accablantes et doivent être entendues là où il se doit, à savoir à la Cour pénale internationale. En attendant, les juridictions nationales en Allemagne et ailleurs commencent à combler le vide causé par le veto opposé à la saisine de la Cour pénale internationale. Deux anciens responsables de l'appareil de répression du régime syrien sont actuellement jugés devant un tribunal allemand à Coblenz. Nous avons parlé de ce procès à plusieurs reprises au Conseil. Un témoin, qui était entrepreneur de pompes funèbres à Damas de 2011 à 2017, a récemment déclaré qu'il avait été recruté par le régime syrien pour transporter et enterrer les victimes de torture tuées dans les prisons, les locaux des services de sécurité et les hôpitaux militaires, dans d'immenses fosses communes situées en dehors de Damas. Il a rapporté que de nombreux corps étaient mutilés et défigurés. L'un d'eux a tué une femme qui portait encore un bébé dans ses bras. Que faut-il encore entendre pour que le Conseil s'unisse enfin derrière la lutte contre l'impunité en Syrie ? Comment la Syrie pourra-t-elle jamais revenir à une paix durable si les crimes les plus graves restent sans conséquences ?

À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative rendue publique aujourd'hui par les Pays-Bas de tenir la Syrie responsable, en vertu du droit international, des violations flagrantes des droits de l'homme et des cas de torture, notamment en invoquant la responsabilité de la Syrie en matière de torture en vertu de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les Pays-Bas ont engagé les procédures judiciaires prévues à l'article 30 de la Convention contre la torture.

Annexe VIII

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, de son exposé sur le processus politique syrien. Je prends note de ce qu'il a dit au début de son exposé, à savoir qu'il y a une lueur d'espoir qui brille à Genève. Nous espérons qu'il y aura plus de soleil et un ciel plus dégagé pour la paix en Syrie.

En septembre de l'année dernière, au cours de la séance du Conseil sur cette question (S/PV.8628), nous nous sommes félicités de l'annonce faite par le Secrétaire général concernant l'accord intervenu entre le Gouvernement syrien et la Commission syrienne de négociation au sujet de la mise en place d'une Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive, sous les auspices de l'ONU à Genève.

Nous notons que depuis lors, il y a eu trois séries de sessions à Genève, y compris la réunion de l'organe restreint il y a quelques semaines. Nous devons poursuivre sur cette lancée, et d'autres réunions dotées d'un ordre du jour précis doivent être organisées. De toute évidence, il faut faire davantage.

Dans ce contexte, tout en réaffirmant l'attachement de l'Indonésie à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ma délégation voudrait mettre l'accent sur les points suivants relatifs à la Commission constitutionnelle.

Premièrement, en ce qui concerne l'importance d'avoir des discussions de fond, il est essentiel que les parties syriennes continuent à se coordonner sur le fond, de manière constructive. Une voie politique sérieuse, avec un engagement fort de la part de toutes les parties concernées, est nécessaire pour parvenir à une solution durable et viable de la crise syrienne.

Deuxièmement, toutes les divergences doivent être réglées par le dialogue. Nous savons tous que, dans tout ce processus, chacune des parties syriennes a des préoccupations et des sensibilités qui lui sont propres. Toutefois, nous pensons que les divergences de vues doivent toujours être traitées par la diplomatie et d'autres moyens pacifiques. Le dialogue est fondamental. Au risque de donner l'impression de me répéter, lorsque le dialogue ne sera plus une option possible, le résultat sera moins susceptible d'être favorable à l'avenir des Syriens.

Troisièmement, nous devons intensifier les efforts pour faire avancer le processus constitutionnel, sous l'égide de l'ONU. Il est de fait indispensable de faire preuve de souplesse et d'engagement. Nous soutenons pleinement M. Geir Pedersen dans ses efforts pour aplanir les divergences. Nous espérons qu'un prochain cycle de réunions se tiendra prochainement, avec un ordre du jour décidé d'un commun accord, et nous signalons à cet égard qu'il y a encore beaucoup à faire, surtout compte tenu des protocoles sanitaires en ces temps de maladie à coronavirus (COVID-19).

Comme beaucoup l'ont dit, la Commission constitutionnelle n'est pas une fin en soi mais un élément d'un processus politique plus large, dirigé et pris en main par la Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015). Et de fait, la Commission constitutionnelle est un travail en cours qui requiert un appui véritable de la part de la communauté internationale.

Outre le travail de la Commission, l'Indonésie voudrait également réitérer l'appel à un cessez-le-feu national et la nécessité urgente pour toutes les parties de respecter les accords de cessez-le-feu. Bien qu'on observe un calme relatif dans plusieurs régions en Syrie, les tensions et le risque d'escalade demeurent. L'Indonésie

estime qu'il faut continuer à prendre des mesures pour réduire le niveau de violence sur le terrain, encourager et promouvoir le renforcement de la confiance entre les parties syriennes et atténuer la situation humanitaire désastreuse.

Des progrès véritables sur la question des détenus et des personnes disparues sont également nécessaires, tout comme la levée des sanctions afin de faire en sorte que la Syrie ait les moyens de faire face à la pandémie de COVID-19.

Pour conclure, ma délégation espère sincèrement que, lorsque le Conseil se réunira le mois prochain, nous pourrons constater des progrès sur cette question particulière.

Annexe IX**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie M. Geir Pedersen de son exposé. Je voudrais une fois de plus lui exprimer notre appréciation pour ses efforts inlassables visant à rapprocher les parties prenantes au conflit syrien, y compris le Comité consultatif des femmes et les organisations de la société civile, dans le cadre de la recherche d'une solution durable à cette crise.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux représentants de la Syrie et de la Turquie.

Sur la Syrie, question que le Conseil de sécurité examine régulièrement sur ses trois volets, tout ou presque a été déjà dit. M. Pedersen nous a, à certaines occasions, montré son optimisme quand des signes l'y amènent. Mais il nous a souvent exprimé son pessimisme lorsque le processus politique en Syrie peine à se mettre sur le bon rail. Aujourd'hui encore, nous l'avons écouté avec grande attention. Ce qui m'amène à faire les remarques suivantes.

Premièrement, ma délégation se réjouit de la reprise des travaux de la Commission constitutionnelle, avec la tenue de sa troisième rencontre après plusieurs mois d'interruption. Nous espérons que cette fois, tous les membres de la Commission s'investiront pour négocier de bonne foi, en faisant les compromis nécessaires, de façon à mettre la Syrie dans une dynamique de paix et de sécurité. À cet égard, il est aussi important que l'ONU apporte tout le soutien nécessaire à ce processus, conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015).

Deuxièmement, ma délégation soutient les appels du Secrétaire général et de son envoyé Spécial à un cessez-le-feu national immédiat en Syrie qui contribuera, d'une part, à créer les conditions de succès du processus politique que j'évoquais tantôt et, d'autre part, à rendre possible, de façon efficace, la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Bien évidemment, comme tout autre État, dans l'exercice de sa souveraineté, la Syrie doit poursuivre sans relâche la lutte contre le terrorisme, d'autant plus que les groupes criminels tentent de profiter de la crise sanitaire actuelle pour se reconstituer et reprendre le terrain perdu. Toutefois, il est évident aussi, comme partout ailleurs, que la lutte contre le terrorisme s'accommode du respect des droits humanitaires.

Troisièmement, le Niger demeure préoccupé par le sort des nombreux détenus, dans les deux camps, et réaffirme la nécessité de respecter l'appel lancé par le Secrétaire général aux belligérants pour qu'ils partagent les informations sur le sort de ces détenus, et qu'ils garantissent le respect de leurs droits. De même, ma délégation soutient l'appel de l'Envoyé spécial Pedersen, du 18 mai dernier, encourageant une libération massive et unilatérale des détenus ainsi que des actions significatives sur les cas de personnes disparues. Cela contribuera à n'en point douter à la décrispation de l'ensemble de la situation, et partant à permettre les progrès que nous attendons tous dans ce complexe dossier syrien.

Pour conclure, mon pays, le Niger, tient à rappeler que dans le traitement de ce dossier, nous devons veiller à respecter la souveraineté de la Syrie, de même que les intérêts de son peuple, car, en fin de compte, ce sont des intérêts des Syriens dont nous discutons et c'est à eux que devraient bénéficier les décisions que nous prenons ici.

Par ailleurs, malgré les divergences de vue qui existent sur la question au sein du Conseil de sécurité, nous restons d'avis, avec le Secrétaire général, que les sanctions imposées à la Syrie, dont les conséquences sont plus dommageables aux populations syriennes innocentes qu'aux autorités en place, doivent être suspendues. En ces temps de lutte contre la pandémie de COVID-19, tous les pays, la Syrie y compris, doivent pouvoir accéder aux produits de première nécessité et aux fournitures médicales essentielles, dont le manque aggrave la situation déjà extrême que connaît sa population.

Annexe X**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, de son exposé.

Nous nous félicitons de la tenue de la troisième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, à Genève le mois dernier. Le résultat le plus important de cette réunion a été l'approche constructive des délégations syriennes. Le mérite en revient à l'équipe de l'ONU qui travaille sur le règlement syrien, sous la direction de l'Envoyé spécial, ainsi qu'à tous les acteurs internationaux qui ont à cœur de stabiliser la situation en République arabe syrienne. Les Syriens ont montré qu'ils étaient prêts à continuer à travailler ensemble pour trouver des dénominateurs communs et définir des principes pour discuter de l'avenir de leur pays.

Nous apprécions vivement le niveau de préparation qu'a requis cet événement dans le contexte des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans le même temps, il est important de garantir la sécurité et la santé des délégués syriens, ainsi que de l'équipe de M. Pedersen et des responsables du pays hôte lorsqu'il faudra planifier les prochaines sessions. Les Syriens, avec l'aide de l'Envoyé spécial, doivent convenir de l'ordre du jour et des dates des prochaines réunions. Il est important de les aider à mener ce processus politique par eux-mêmes, sans ingérence extérieure. Le travail de la Commission constitutionnelle ne doit pas et ne devrait pas être assorti d'échéances artificielles ni être synchronisé avec quelque événement, notamment le processus électoral en Syrie, qui relève des affaires intérieures du pays.

Les garants du processus d'Astana – la Russie, la Turquie et l'Iran – ont tenu une réunion en marge du dialogue syrien à Genève. C'est symbolique ; la Commission constitutionnelle elle-même a été formée grâce à l'efficacité de notre coopération trilatérale, ainsi qu'à la décision du Congrès pour le dialogue national syrien, qui s'est tenu à Sotchi en 2018. Les participants à Astana ont également rencontré des représentants syriens et l'Envoyé spécial. Nous avons fait distribuer la déclaration trilatérale commune qui a été adoptée à Genève comme document officiel du Conseil de sécurité. Ses éléments clés réaffirment l'attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie, la détermination à faire face à la menace terroriste, le rejet de la saisie illégale des champs pétrolifères, la condamnation des sanctions unilatérales qui sapent la situation socioéconomique du pays et la nécessité d'accroître l'aide humanitaire pour tous les Syriens sans politisation ni discrimination. La Russie continuera de fournir à l'Envoyé spécial et aux Syriens tout l'appui nécessaire, notamment dans le cadre du processus d'Astana.

Quant à la situation sur le terrain, elle peut être décrite comme généralement calme. Une certaine instabilité a été constatée à Edleb, qui est contrôlé par les terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham, et dans les territoires du nord-est. Dans la zone de désescalade d'Edleb, des militants sabotent les patrouilles russo-turques. Le bombardement des positions des troupes gouvernementales et des localités avoisinantes se poursuit, faisant des blessés et des morts parmi les civils. Les terroristes sont également actifs dans d'autres régions de la Syrie. Toutes les attaques des militants seront fermement réprimées. Il est évident que l'instauration d'un calme durable à Edleb et dans d'autres régions syriennes passe impérativement par la neutralisation des terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et de Hay'at Tahrir el-Cham, ainsi que des groupes qui leur sont affiliés, et par la cessation de l'appui qu'ils reçoivent de l'étranger.

L'application de la résolution 2254 (2015), à laquelle adhèrent tous les membres du Conseil, prévoit le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous exhortons nos collègues à ne pas être sélectifs à cet égard. L'occupation illégale d'une partie du territoire syrien par les États-Unis et la politique d'isolement des régions kurdes du reste de la Syrie engendrent la haine ethnique et sectaire, ce qui contribue à retarder le règlement politique en Syrie.

Le pillage des ressources pétrolières, rendu possible par dérogation aux sanctions américaines, ainsi que les sanctions unilatérales illégales, qui sont utilisées comme un outil de punition collective et visent à inciter au mécontentement social, entravent également les efforts de ceux qui veulent la paix en Syrie. Nous avons récemment entendu parler de plans d'assassinat d'un chef d'État souverain, le Président Al-Assad. Qu'est-ce sinon une politique de changement de régime ? Nous appelons tous ceux qui prêchent le respect du droit international à abandonner ces pratiques ainsi que leurs desseins d'assassinat politique et d'ingérence par des moyens militaires ou économiques dans les affaires intérieures de pays souverains, même qui ne leur plaisent pas.

Nous entendons depuis longtemps les appels de nos collègues occidentaux en faveur de l'établissement d'un cessez-le-feu national en Syrie. Nous aimerions qu'ils clarifient ce qu'ils veulent dire exactement par là. Premièrement, le cessez-le-feu en Syrie tient. Deuxièmement, qui signerait un tel accord ? Les informations provenant de la Syrie, y compris par l'intermédiaire de l'ONU, prouvent que seuls les terroristes provoquent la violence dans le pays. Devons-nous signer un accord avec eux ? Faut-il les légaliser ? Nous voyons également des frappes israéliennes en Syrie. À cet égard, nous demandons à nos collègues occidentaux de cesser d'exploiter ces appels et d'exercer plutôt leur influence sur ceux qui continuent réellement de faire la guerre en Syrie.

Les mesures coercitives unilatérales ont un effet négatif sur la stabilisation de la situation, étouffent l'économie et causent des souffrances aux Syriens ordinaires. Les exemptions humanitaires ne fonctionnent pas, selon les organisations non gouvernementales humanitaires (ONG) elles-mêmes. Le Secrétaire général a appelé à la levée des sanctions, les structures spécialisées des Nations Unies parlent de l'effet négatif des sanctions, les ONG humanitaires et les journalistes occidentaux écrivent à ce sujet. Les mesures coercitives unilatérales entravent également le retour des réfugiés, car elles bloquent les efforts menés par le Gouvernement syrien pour reconstruire les maisons et les infrastructures au profit de la population. Le Gouvernement syrien est prêt pour le retour des citoyens qui ont fui la guerre ; les pays voisins s'y intéressent également. La résolution 2254 (2015) prévoit d'ailleurs le retour des réfugiés et la réhabilitation des zones touchées à cette fin.

À cet égard, nous sommes déçus que durant les réunions du Conseil de sécurité sur la Syrie, principalement sur la situation humanitaire, nous n'ayons entendu aucune évaluation par l'ONU des conséquences négatives des sanctions, y compris sur la lutte du Gouvernement syrien contre la pandémie. Nous n'entendons pas non plus d'analyse de la menace environnementale qui pèse sur la Syrie et l'Iraq à la lumière des méthodes barbares d'extraction du pétrole dans le nord-est.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Diani Jamesha Prince, Conseillère à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé.

Saint-Vincent-et-les Grenadines exprime une fois de plus son appui aux efforts inlassables que déploie l'Envoyé spécial pour faciliter le processus politique syrien. Nous nous réjouissons que, malgré les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'organe restreint de la Commission constitutionnelle ait pu se réunir à la fin du mois d'août et que les discussions aient été caractérisées par le respect et l'engagement des parties à travailler ensemble. Nous attendons avec intérêt la convocation de la quatrième session et espérons qu'un accord sur l'ordre du jour sera bientôt conclu. Nous rappelons également aux parties l'importance de la participation des femmes aux travaux de la Commission afin de garantir des résultats justes et équilibrés pour tous les Syriens.

Cultiver la confiance est essentiel au succès du processus politique global. Dans cet esprit, nous réaffirmons l'urgence de traiter véritablement les questions des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues en tant que geste de bonne volonté et pour promouvoir la réconciliation en Syrie.

La résolution 2254 (2015) reconnaît le lien étroit qui existe entre un cessez-le-feu et le processus politique mené parallèlement. La persistance des hostilités fait obstacle à la mise en place d'un environnement propice à l'aboutissement du processus et au rétablissement de la stabilité. C'est pourquoi les informations que nous continuons de recevoir quant aux épisodes de violence sporadique sont préoccupantes. Les parties doivent faire preuve d'un maximum de retenue, et le cessez-le-feu doit impérativement être maintenu dans le nord-ouest. Avant tout, la mise en œuvre d'une cessation complète et immédiate des hostilités à l'échelle nationale est essentielle.

La stabilité du pays est également liée à sa reprise économique. Le rapide ralentissement socioéconomique de la Syrie est alarmant et menace le bien-être de millions de Syriens. Nous demandons une fois de plus la levée de toutes les mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie pour contribuer à la réhabilitation du pays, en particulier compte tenu de la situation humanitaire actuelle, qui est aggravée par la pandémie de COVID-19.

La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie sont menacées par la poursuite de l'occupation par des forces étrangères non autorisées et par la menace que font peser les entités terroristes désignées par le Conseil de sécurité. Le respect de l'indépendance de la Syrie nécessite le retrait de ces forces et l'élimination du fléau du terrorisme.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme, nous rappelons que ces activités doivent être conformes aux principes fondamentaux du droit international. La protection des civils et des biens indispensables à la survie de la population civile doit rester primordiale.

Un processus politique inclusif, crédible et durable, dirigé et contrôlé par la Syrie, sans ingérence, est la seule solution pour mettre fin au conflit actuel. C'est le seul moyen de restaurer la paix et la stabilité pour le peuple syrien. La communauté internationale doit donc continuer à soutenir tous les efforts pour atteindre cet objectif.

Annexe XII

Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour son exposé complet aujourd'hui et à le féliciter, ainsi que son bureau, d'avoir organisé avec succès le troisième cycle de discussions de la Commission constitutionnelle à Genève.

L'Afrique du Sud estime que la Commission constitutionnelle joue un rôle essentiel en permettant un débat politique entre les différents secteurs de la société syrienne, qui peut ouvrir la voie à un processus politique dirigé et contrôlé par la Syrie.

Nous demandons instamment aux parties d'engager un dialogue ouvert et franc afin de favoriser une culture de coopération et de compromis, qui est essentielle à tout processus de paix durable. À cet égard, nous invitons les parties à mettre à profit la dynamique engagée lors de cette dernière réunion, à travailler ensemble, de bonne foi, pour arrêter définitivement l'ordre du jour et la date du quatrième cycle de discussions de la Commission constitutionnelle.

Si nous savons tous que ce processus n'a pas été facile, notamment en raison du retard causé par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il convient d'encourager une dynamique dans la bonne direction afin de parvenir à une paix et une stabilité à long terme.

L'expérience nationale de l'Afrique du Sud en matière de négociation sur la rédaction d'une constitution nous permet de reconnaître les défis d'un tel processus. En fin de compte, il faut développer la confiance entre les parties et réduire l'ingérence extérieure des parties extérieures. Il nous incombe donc, en tant que membres du Conseil, de continuer à soutenir le travail de la Commission constitutionnelle et le rôle de l'ONU dans le processus de médiation.

L'Afrique du Sud se félicite du calme relatif qui règne en Syrie. Cependant, l'e climat précaire de volatilité qui persiste dans certaines parties du pays est inquiétant. Les rapports sur la résurgence de l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes armés sont particulièrement déconcertants et tendent à provoquer de nouveaux conflits.

Nous devons être clairs sur le fait que les États ont le droit souverain de faire face à la menace du terrorisme dans leur propre pays et que toute action entreprise à cet égard doit être conforme aux obligations internationales en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire.

En outre, l'Afrique du Sud reste préoccupée par la présence continue de forces armées extérieures en Syrie et par leur influence indue dans les zones où elles opèrent. Leur mépris continu de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Syrie exacerbe les tensions et réduit la perspective d'une paix durable.

Il est important que la violence et les hostilités cessent afin de permettre au travail de la Commission constitutionnelle de continuer à œuvrer en faveur d'une paix durable en Syrie. Un cessez-le-feu permanent créerait, à cet égard, un environnement propice à la tenue d'un dialogue inclusif sous la direction de la Syrie. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud continue à soutenir l'appel de l'Envoyé spécial à un cessez-le-feu national complet et immédiat.

La pandémie de COVID-19 continue d'avoir un impact inquiétant sur la population syrienne, qui est déjà soumise à une forte pression humanitaire, comme nous l'a indiqué mercredi le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock (voir S/2020/915). L'augmentation exponentielle des cas de COVID-19 est très préoccupante ; c'est pourquoi l'Afrique du Sud appelle la communauté internationale à continuer à soutenir l'ONU et ses partenaires pour que la Syrie soit en mesure de combattre ce virus avec l'équipement et les fournitures médicales nécessaires. Cela inclut la levée de toutes les mesures économiques coercitives unilatérales imposées au Gouvernement syrien. Les circonstances extraordinaires que connaît la Syrie, notamment les effets d'un conflit long de neuf ans sur les services et les infrastructures sanitaires et sociaux, la détérioration de l'économie et le besoin croissant d'aide humanitaire, ont été encore plus affectées par l'imposition de sanctions unilatérales. Cela a un impact sur les efforts que déploie le Gouvernement syrien pour répondre efficacement à cette pandémie dévastatrice. Ces charges supplémentaires exacerbent la situation humanitaire désastreuse, y compris pour ceux qui ont si désespérément besoin d'aide et d'assistance.

Enfin, l'Afrique du Sud souhaite rappeler qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la situation en Syrie. Le conflit ne peut être résolu que par un processus politique inclusif mené et contrôlé par la Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015). En outre, l'Afrique du Sud est fermement convaincue que les volets politique et humanitaire en Syrie sont liés et appelle la communauté internationale à promouvoir les progrès dans les deux volets afin de garantir un règlement durable et pacifique du conflit.

Annexe XIII

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, et permettez-moi également de remercier l'Envoyé spécial Pedersen des efforts qu'il ne cesse de déployer pour faciliter la recherche d'une solution politique au conflit en Syrie.

Avec presque tous les membres du Conseil, nous soulignons depuis de nombreuses années la nécessité du dialogue et l'importance fondamentale de trouver une solution politique à la crise. C'est pourquoi nous nous félicitons de la convocation de la troisième réunion de la Commission constitutionnelle à Genève à la fin du mois d'août. Nous sommes heureux de constater que certaines discussions ont eu lieu, malgré l'apparition de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) parmi les délégués.

Mais près d'un an après que le Conseil de sécurité a salué la création de la Commission constitutionnelle dans la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 8 octobre 2019 (S/PRST/2019/12), il semble y avoir très peu de progrès substantiels. Pour que des progrès tangibles soient réalisés, toutes les parties, y compris le régime syrien, doivent être prêtes à faire des concessions et à s'engager à obtenir des résultats pour contribuer à mettre fin durablement au conflit.

Comme nous l'avons tous déterminé dans cette déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 8 octobre, la création de la Commission constitutionnelle, contrôlée et dirigée par les Syriens, doit marquer le début d'un processus politique visant à mettre fin au conflit syrien conformément aux dispositions de sa résolution 2254 (2015) et dans le plein respect des aspirations légitimes de tous les Syriens. Le Royaume-Uni réaffirme son attachement à la résolution 2254 (2015) et demande que des progrès parallèles soient réalisés sur tous les aspects de la résolution.

Il faut absolument pour cela instaurer un cessez-le-feu à l'échelle nationale. L'Ambassadeur russe demande « Pourquoi ? » Parce que c'est ce que demandait la résolution 2254 (2015), pour laquelle la Fédération de Russie a également voté. C'est ce que l'Envoyé spécial Pedersen n'a cessé de demander, y compris aujourd'hui. L'approche de la Russie consiste à dire que quiconque s'oppose à la barbarie et à la brutalité du régime d'Assad est un terroriste. Mais je pense qu'il serait préférable pour nous tous et pour notre débat que nous nous en tenions aux définitions de l'ONU.

Nous sommes heureux que le cessez-le-feu à Edleb continue globalement de tenir, mais nous sommes préoccupés par la récente augmentation du nombre de frappes aériennes. Nous appelons toutes les parties à respecter l'accord du 5 mars entre la Turquie et la Russie et à travailler avec le Secrétaire général et son envoyé spécial à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu national complet.

Dans la résolution 2254 (2015), nous avons exprimé notre soutien à des élections libres et régulières, conduites sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux normes internationales les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité et auxquelles pourraient participer tous les Syriens, y compris de la diaspora, qui en ont le droit. Cela signifie que toutes les personnes disposant du droit de voter sont autorisées à s'inscrire sur les listes électorales, et doivent être libres de faire leur choix, que tous les partis politiques enregistrés ont un droit égal de contester les élections et de faire campagne pour obtenir le soutien des électeurs, et que tous les votes sont comptés et que les résultats annoncés reflètent ce dépouillement.

Le Royaume-Uni a été clair : les élections présidentielles syriennes de 2014 n'ont pas respecté ces normes. Nous souhaiterions donc obtenir des précisions sur la manière dont les élections seront organisées l'année prochaine et sur la manière dont elles répondront aux normes envisagées par le Conseil de sécurité. La résolution 2254 (2015) indique clairement qu'une nouvelle Constitution devrait être en place avant que ces élections n'aient lieu. À ce titre, les récentes déclarations russes suggérant que les élections et la Commission constitutionnelle pourraient être découplées sont extrêmement préoccupantes. Elles sont préjudiciables au processus politique et à l'opinion unanime du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les détenus, la libération des prisonniers politiques et des personnes vulnérables, en particulier dans le contexte d'un processus politique naissant et d'une épidémie de COVID-19 qui ne cesse de s'aggraver, ne devrait pas être une priorité controversée. Le moins que le régime syrien et d'autres parties puissent faire dans l'intérêt de l'humanité est d'accorder à des organisations indépendantes l'accès aux centres de détention et de fournir aux proches des informations sur le lieu où se trouvent les membres de la famille détenus ou disparus ou sur le sort qui leur est réservé.

Les mauvais traitements et la torture des détenus doivent cesser. Nous prenons note des récits déchirants de torture et de détention présentés dans le dernier rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/45/31). Il s'agit de personnes battues avec des bâtons et des câbles, ligotées autour de pneus, suspendues à des plafonds et des murs et fouettées. Ces crimes sont la preuve évidente d'un non-respect de la vie humaine de la part du régime et d'autres, et d'un manque de volonté de la part du régime de s'engager à appliquer la résolution 2254 (2015).

Le régime syrien continue de freiner le processus politique, peut-être dans l'espoir erroné qu'il réussira, avec ses alliés, à réprimer brutalement son peuple par la force militaire. Les autorités syriennes doivent répondre à de sérieuses questions. Comment progressent-ils dans la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) ? Quelles mesures prendront-elles pour faire progresser la situation ? Quelle est leur approche pour faire en sorte que la Commission constitutionnelle soit un succès ? Qu'ont-ils à dire aux Syriens du monde entier qui veulent rentrer chez eux mais qui sont trop terrifiés pour le faire ? Que sont-ils prêts à faire sur des questions telles que les détenus et les personnes disparues ? Le régime syrien nous parle de tout, sauf de ses propres responsabilités.

Annexe XIV

Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie également Geir Pedersen pour son exposé. Lui et son équipe ont fait un travail exceptionnel face aux circonstances incertaines et difficiles dans lesquelles s'est déroulée la troisième série de réunions de la Commission constitutionnelle le mois dernier. Les États-Unis apprécient son ardeur au travail et remercient également la Suisse d'avoir aidé à relever en toute sécurité les défis posés aux réunions par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Lors de la dernière séance politique du Conseil sur la Syrie avant le début des travaux de la Commission constitutionnelle, j'ai exposé trois critères de référence spécifiques que nous avons espéré que la Commission atteindrait au cours du troisième cycle de réunions (voir S/2020/823, annexe XIV). Ces critères étaient les suivants : une discussion de fond entre les partis syriens sur des réformes constitutionnelles spécifiques ; des réunions durant plus que quelques jours symboliques, afin de garantir qu'une discussion de fond sur les réformes puisse avoir lieu ; et un calendrier des prochains cycles de réunions pour le reste de l'année.

Malheureusement, le dernier cycle de négociations n'a pas abouti à une discussion de fond sur les réformes constitutionnelles ; il n'a pas non plus abouti à un accord sur un calendrier des prochaines réunions. Cela a été une occasion manquée de faire avancer le processus politique. Nous reconnaissons que les délégations syriennes respectives se sont rendues de bonne foi à Genève pour participer aux réunions. C'est un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, nous comprenons les contraintes auxquelles sont confrontées l'ONU et les délégations syriennes en raison de la COVID-19.

Mais ce n'est le moment ni de rester inactif ni de perdre espoir. Il est temps de redoubler d'efforts pour soutenir l'Envoyé spécial Pedersen afin de garantir que des progrès soient réalisés lors du prochain cycle, lorsque les parties devront aller au-delà des discussions précédentes sur les principes fondamentaux et aborder directement la question des réformes constitutionnelles. C'est la voie la plus claire vers la nouvelle Constitution syrienne que la communauté internationale, y compris la Fédération de Russie, a acceptée en 2015 lorsque nous avons voté pour la résolution 2254 (2015). Une nouvelle constitution est la voie la plus claire vers des élections libres et régulières dans le pays que la communauté internationale puisse adopter.

Nous encourageons l'Envoyé spécial Pedersen à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter les efforts des parties, conformément au mandat de l'ONU, et nous demandons instamment aux délégations syriennes de se mettre d'accord sur l'ordre du jour et le calendrier de la prochaine session et de continuer à tenir des réunions périodiques jusqu'à la fin de l'année.

Bien que les parties aient encore un long chemin à parcourir pour réaliser un processus politique légitime facilité par l'ONU, nous devons faire des progrès dans l'immédiat. Ces efforts constitueront la base d'une nouvelle Syrie d'après-guerre, caractérisée par un cessez-le-feu national, une nouvelle constitution et des élections supervisées par l'ONU qui représentent la volonté du peuple syrien.

Les appels du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial Pedersen en faveur de la déclaration d'un cessez-le-feu national permanent en Syrie sont essentiels à une paix durable dans ce pays, mais un tel cessez-le-feu n'a pas encore été instauré. Un élément clé de l'accord de cessez-le-feu turco-russe du 5 mars, et des accords de cessez-le-feu pour Edleb avant cela, était l'engagement de rouvrir les autoroutes internationales

M4 et M5 au trafic commercial. Depuis le 5 mars, les patrouilles conjointes russo-turques ont complété trois reconnaissances le long de l'autoroute M4, sur les 25 qui avaient été tentées, et la route n'est toujours pas ouverte au trafic civil ou commercial. Cette étape importante vers la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 5 mars devrait être franchie le plus rapidement possible.

Un cessez-le-feu *de facto* est maintenant en place en Syrie, en dehors des opérations soutenues par la communauté internationale contre les terroristes désignés par l'ONU. Il est crucial pour le processus politique que toutes les parties reconnaissent officiellement et publiquement cette réalité et approuvent un cessez-le-feu national.

Il y a cinq ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2254 (2015) comme feuille de route pour une transition politique pacifique afin de s'attaquer aux causes sous-jacentes de ce conflit meurtrier. Cela reste l'objectif central des États-Unis d'Amérique et la raison pour laquelle nous sommes profondément engagés dans le processus politique de transition politique mené par l'ONU.

Le peuple syrien ne connaîtra pas la paix et les réfugiés syriens ne se porteront pas volontaires pour retourner en Syrie et réaliser leurs aspirations légitimes tant qu'ils ne seront pas assurés que le régime d'Assad a changé son comportement envers le peuple syrien.

La politique de l'Administration Trump ne dépend pas d'Al-Assad en tant que personne. Le régime syrien est plus qu'une seule personne ; c'est un vaste réseau de services de sécurité, de militaires et d'hommes d'affaires corrompus, qui contribuent tous à la souffrance du peuple syrien. Sans une réforme fondamentale, le régime continuera à se comporter de la sorte, quel que soit le responsable.

Cela s'étend également à la relation – qui doit changer – du régime avec l'Iran – une relation qui déstabilise la sécurité des voisins de la Syrie et menace les civils syriens puisque l'Iran envoie des soldats, des armes et de l'argent pour soutenir le régime d'Assad. Les États-Unis ont déclenché le mécanisme de retour aux sanctions de la résolution 2231 (2015) pour maintenir l'embargo sur les armes en vigueur et réimposer des sanctions. Avec moins de restrictions sur les armes imposées par l'ONU, l'Iran sera enhardi à transférer encore plus d'armes à la Syrie, mettant ainsi en danger davantage de civils et le processus politique syrien.

Les États-Unis œuvreront sans relâche en faveur d'un processus politique crédible qui s'attaque aux causes profondes de la tragédie syrienne et qui permet de changer fondamentalement le comportement du régime d'Assad. Nous continuerons d'exercer des pressions jusqu'à ce que le régime d'Assad change de stratégie, en renonçant à son objectif qui privilégie une solution militaire, aux dépens du peuple syrien et au mépris de la communauté internationale, pour s'impliquer constructivement dans une solution politique.

Il n'y aura pas de financement des efforts de reconstruction, de reconnaissance diplomatique ni d'assouplissement des sanctions de la part des États-Unis d'Amérique tant que la mise en œuvre complète du processus politique décrit dans la résolution 2254 (2015) ne sera pas irréversiblement en cours.

Il n'y a qu'un seul moyen pour le régime d'Assad d'éviter un effondrement total et l'instabilité. Al-Assad et ses partisans doivent répondre aux appels du Conseil, adhérer à un cessez-le-feu national et s'impliquer sérieusement dans la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Si le processus ne se déroule pas comme il se doit, c'est-à-dire de manière à ce que tous les citoyens syriens soient adéquatement représentés, la Syrie ne connaîtra qu'un avenir de conflit et la région continuera de souffrir.

Annexe XV**Déclaration de M. Pham Hai Anh, Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé édifiant d'aujourd'hui.

Tout d'abord, ma délégation se félicite de la tenue, à la fin du mois dernier, de la troisième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens.

Il n'est pas facile de réaliser des progrès dignes de ce nom pendant une réunion qui n'a duré que quelques jours. Cependant, il est essentiel que les parties se réunissent pour essayer de trouver une solution à ce conflit qui dure depuis 10 ans. Même si de profondes divergences subsistent, nous constatons avec satisfaction que les parties syriennes n'épargnent aucun effort pour trouver un terrain d'entente et des moyens de faire avancer le processus.

Le Viet Nam appelle toutes les parties à continuer à participer activement à un dialogue et à des négociations constructifs. Il importe de poursuivre les échanges de vues afin d'arrêter de concert un ordre du jour définitif pour la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle.

Nous tenons à réaffirmer notre conviction que la seule voie viable vers une paix et une sécurité durables pour le peuple syrien passe par une solution politique inclusive, conduite et prise en main par le peuple syrien, comme le prévoit la résolution 2254 (2015), conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, et dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie et du principe de non-ingérence dans ses affaires intérieures.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, nous estimons que seul un calme durable permettra aux parties concernées d'obtenir des résultats tangibles sur le plan politique.

Des incidents liés à l'insécurité continuent de se produire dans différentes régions de la Syrie, notamment dans le nord-ouest, même si l'accord de cessez-le-feu est respecté dans une large mesure dans cette zone. Nous sommes préoccupés par la résurgence des activités terroristes dans certaines régions. De lourds défis persistent en ce qui concerne la protection des civils et des infrastructures critiques. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les troubles ou les engins explosifs ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, fait des blessés et causé des dégâts tout récemment. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue, à s'abstenir de toute violence et à poursuivre les efforts de lutte contre le terrorisme, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire.

En ce qui concerne les efforts diplomatiques, nous appuyons pleinement toute initiative viable qui pourrait faire naître l'espoir d'un règlement pacifique de la situation en Syrie. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre appui aux travaux de l'ONU, de l'Envoyé spécial et de son équipe, y compris les visites et activités récentes, ainsi qu'à toutes les démarches diplomatiques et politiques des partenaires internationaux visant à faciliter un règlement pacifique de ce conflit qui dure depuis 10 ans en Syrie.

Enfin et surtout, nous voudrions souligner l'importance qu'il y a à continuer d'apporter de l'aide à la Syrie dans tous les domaines et par tous les moyens pratiques. Sinon, les effets dévastateurs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des crises socio-économiques et humanitaires pourraient saper les efforts et les objectifs à long terme du volet politique.

Annexe XVI**Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et arabe]

Il y a quelques jours, le 31 août (voir S/2020/870), le Conseil de sécurité s'est prononcé sur un projet de résolution relatif à la lutte contre le terrorisme (S/2020/852). Ce projet de résolution était censé contribuer à remédier à l'une des faiblesses et à combler une lacune importante dans ce domaine en appelant les États Membres de notre Organisation internationale à rapatrier, à poursuivre en justice leurs ressortissants ou à prendre des mesures en vue de leur réadaptation – « terroristes sans frontières », ou « combattants terroristes étrangers » selon l'expression utilisée souvent par certains – et en débarrassant les pays dans lesquels ces terroristes sont actifs de leurs méfaits et de leurs crimes.

Malheureusement, le processus de négociation sur le projet de résolution a confirmé que certains pays européens membres du Conseil ont maintenu leur position égoïste et irresponsable qui consiste à refuser de rapatrier et de traduire en justice leurs ressortissants terroristes endurcis. Ces pays ont également persisté dans leurs tentatives contraires à l'éthique en vue de se soustraire à leurs responsabilités en la matière, à notre grand chagrin. Il est bien connu de tous que ces dernières années, mon pays, la Syrie, a fait l'objet d'une guerre terroriste brutale dans le cadre de laquelle les gouvernements des pays bien connus ont recruté des combattants terroristes étrangers, leur ont fourni diverses formes de soutien et ont facilité leur infiltration dans mon pays, principalement à travers nos frontières communes avec la Turquie, afin de compromettre la sécurité et la stabilité de la Syrie ; de porter atteinte à sa souveraineté, à son unité et à son intégrité territoriales, ainsi qu'à son rôle dans la région ; et d'ouvrir la voie à des actes d'agression et à l'occupation sous le faux prétexte de combattre l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL).

Ma délégation réitère sa condamnation et son rejet catégorique de l'approche sélective adoptée par les gouvernements de certains États Membres s'agissant de contrer la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Ces mêmes gouvernements considèrent le terrorisme comme un outil légitime dans lequel ils investissent tant qu'il ne vise pas leur pays, et qualifient les terroristes d'« opposition syrienne armée modérée », de « groupes armés non étatiques », de « révolutionnaires », de « jihadistes » ou de « combattants pour la liberté » qui ne représentent aucune menace pour la paix et la sécurité de n'importe quel pays ou de n'importe quelle région du monde, à condition qu'ils ne pensent jamais à retourner dans leur pays d'origine pour continuer à y diffuser la démocratie et les droits humains.

Par conséquent, les pays occidentaux, qui n'ont cessé d'inonder certains pays pauvres et en développement de leurs déchets nucléaires et non nucléaires pour protéger leur environnement local de la pollution, sont résolus à inonder certains pays de leurs déchets humains que sont les terroristes, les extrémistes, les mercenaires et les meurtriers, après les avoir utilisés pour attaquer certains pays, dont le mien.

Ce qui confirme la pertinence de nos propos, c'est que certains gouvernements occidentaux refusent toujours de rapatrier leurs terroristes, ainsi que leurs familles et leurs enfants. Ils prennent également des mesures illégales et illégitimes pour se soustraire à leurs responsabilités et à leurs devoirs envers leurs ressortissants, s'agissant notamment de les rapatrier, de les poursuivre en justice ou de prendre des mesures en vue de leur réadaptation. Par exemple, ces dernières années, le Royaume-Uni a pris des mesures visant à révoquer la nationalité des terroristes britanniques opérant dans mon pays s'ils osent même penser à rentrer dans ce pays. La même chose s'est produite dans d'autres pays.

Le Gouvernement belge – qui, avec l'Allemagne, est coresponsable du dossier qualifié d'humanitaire et prétend être préoccupé par la situation humanitaire dans mon pays – a refusé de reprendre les épouses belges des combattants de l'EIIL et s'est contenté de dire qu'il était disposé à accueillir les enfants de moins de 10 ans exclusivement, malgré les décisions rendues par la justice belge exigeant que les enfants ne soient pas séparés de leur mère.

Dans les rapports du Secrétaire général et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, l'ONU a confirmé l'existence de dizaines de milliers de combattants du terrorisme arrivés dans mon pays depuis plus de 100 États Membres. Il y a plusieurs années, le Centre international pour la lutte contre le terrorisme, à La Haye, a indiqué que quelque 4 300 terroristes européens combattaient en Syrie et en Iraq, dont 2 838 terroristes originaires de France, de Grande-Bretagne, de Belgique et d'Allemagne – en d'autres termes, plus de 700 terroristes pour chacun des quatre pays que j'ai mentionnés, pays qui sont tous actuellement membres du Conseil de sécurité et de l'OTAN. Bien entendu, ces chiffres ont été manipulés et réduits pour dissimuler les pratiques des gouvernements des quatre pays. Les statistiques du Gouvernement syrien montrent des chiffres beaucoup plus élevés.

Ma délégation réaffirme que, pour parvenir à rétablir la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la République arabe syrienne et améliorer la situation humanitaire, un règlement politique de la crise, quel qu'il soit, exige que le terrorisme soit combattu et que les gouvernements concernés rapatrient leurs ressortissants cannibales depuis Edleb, région contrôlée par le Front el-Nosra et les entités aux formes et appellations multiples qui lui sont affiliées. Ces gouvernements doivent également retirer leurs monstres du camp de Hol, qui est géré par les forces d'occupation américaines et les milices séparatistes qui leur sont affiliées, et éviter de faire de cette question l'objet d'un troc ou d'accords suspects visant à tenter de légitimer ou de reconnaître les milices qui font clandestinement passer certains terroristes de l'EIIL ou leurs enfants vers les pays voisins. Ainsi, il y a quelques jours, plus de 25 enfants ont été empoisonnés et ont suffoqué après avoir consommé des doses excessives de somnifères en préparation à leur sortie clandestine du camp de Hol, dans des caisses et des citernes à eau.

Je ne nommerai pas les pays occidentaux, ou autres, qui ont versé des sommes considérables aux milices séparatistes armées pour qu'elles reprennent certains de leurs enfants ou terroristes, en plus des déclarations politiques qu'ils ont faites en faveur de ces milices.

Tout en remerciant notre collègue, le Représentant permanent de l'Indonésie, pour ses efforts au cours du processus de négociation relatif au projet de résolution sur le rapatriement, les poursuites et la réhabilitation des combattants terroristes étrangers, mon pays exige que soient poursuivis les efforts du Conseil de sécurité pour adopter, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, un projet de résolution différent et ferme. Un tel projet de résolution obligerait les États Membres à coopérer pour éliminer le phénomène des combattants terroristes étrangers et ferait en sorte que les gouvernements des pays concernés s'engagent à rapatrier leurs ressortissants, à les faire répondre de leurs crimes et à prendre des mesures dissuasives à leur encontre pour assumer leur part de l'effort international visant à débarrasser le monde entier du fléau du terrorisme.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que certaines informations disponibles indiquent qu'un certain nombre de terroristes membres des Casques blancs et de Hay'at Tahrir el-Cham, sous la supervision de certains officiers turcs, s'affairent à préparer un nouveau crime à l'arme chimique dans les prochains jours,

dans la ville d'Ariha et aux alentours de Basames, dans le nord-ouest de la Syrie. Là encore, ils ont préparé la scène du crime, enlevé un certain nombre d'enfants et préparé des otages et des détenus à utiliser pour leur crime, afin d'en accuser l'Armée arabe syrienne et de s'assurer un prétexte pour occuper ouvertement la ville d'Edleb et sa campagne, et prendre tous les aéroports syriens pour cible.

Le Gouvernement syrien renouvelle son engagement en faveur d'un règlement politique dirigé et pris en main par la Syrie, sans aucune ingérence étrangère, facilité par l'ONU, fermement respecté par tous les États Membres, au Conseil de sécurité comme en dehors, et marqué par leur attachement incontestable à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Le Gouvernement syrien réaffirme également qu'il continue d'œuvrer à lutter contre le terrorisme et à restaurer tous les territoires syriens, ce qui lui permettra d'assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité du peuple syrien.

Le Gouvernement syrien rappelle en outre la nécessité de respecter pleinement le mandat et les règles de fonctionnement de la Commission constitutionnelle, et qu'il ne doit y avoir aucune ingérence étrangère dans ses travaux ni aucune tentative d'imposer auxdits travaux des échéances ou calendriers artificiels.

Pour terminer, nous avons tous entendu le Président américain, Donald Trump, confirmer il y a quelques jours que son administration prévoyait d'assassiner le Président de la République arabe syrienne. Cela confirme à quel point la réflexion et le comportement politiques irresponsables de cette Administration sont tombés bas. C'est le lieu de poser une question au Secrétaire général et à mes collègues du Conseil. Sachant que l'Administration des États-Unis prétend appuyer, face à la crise dans mon pays, un règlement politique pacifique facilité par l'ONU, une position américaine aussi hostile à l'égard du chef d'un État Membre de l'Organisation est-elle quelque peu logique ?
